

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 23 MARS 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Poésie : Le soleil de Mars, par Z. Mayrand.—Chateauguay, par Benjamin Salte.—Nos gravures.—La folie allemande.—Saint Vincent de Paul (avec gravure).—La Baie des Chaleurs, par Raoul Renault.—Les fiancés, par J. W. Locat.—Carnet du *Monde Illustré*.—Pour les dames, par Albane.—Primes du mois de février : Liste des réclaments.—Poésie : Au coin du feu, par Alexandre Berlié.—Un plat nouveau, par Tony d'Ulmès.—Le signe de la croix, par Jean des Erables.—Voyages au temps jadis (avec gravure), par B. Dépéage.—L'heure le plus favorable au travail.—Le coin des enfants : Pour maman (avec gravure), par Henriette Bezançon ; Inspection des poches (avec gravure) ; C'est pour Riquette (avec gravure), par Eymery ; L'avocat et l'enfant de chœur.—Jeu de Dames.—Jeux et récréations.—Feuilletons : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépén ; Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

GRAVURES.—Portraits des membres du Comité de Régie des étudiants en médecine vétérinaire de l'Université-Laval, de Montréal.—La guerre sino-japonaise : L'armée japonaise, après le passage du fleuve Yalu, attaque l'aile gauche de l'armée chinoise.—Beaux-Arts : Pour un centin.—Le chemin du Sault-au-Récollet : Les chars électriques passant près de l'hôtel Vervais.—Saint Vincent de Paul prenant les fers d'un galérien au bague de Marseille.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



d'éperons gagnés en maintes rencontres sanglantes.

Ces braves, ces chevaliers de la basse-cour, étaient prosaïquement au clou, où on les avait fourrés comme de simples tambours.

En prison ! quand on sait que :

Des Grecs et des Romains autrefois vénéré,
Le coq était des Dieux l'interprète sacré !

On les avait arrêtés, non pour avoir commis un délit quelconque, mais parce que leurs pieds étaient sur le point de mettre les pieds

dans le code pénal, ce qui veut dire en prose, qu'ils se disposaient à faire battre les dits coqs pour le plus grand plaisir d'une cinquantaine de badauds.

C'est encore une de ces jouissances que je ne connaîtrai probablement jamais, car la nature de mon intellect est tel que je ne puis comprendre le plaisir que l'on peut éprouver à voir battre des coqs.

Il paraît cependant que cela amuse énormément certaines gens.

Que les hommes se battent entre eux sans savoir pourquoi, se comprend, puisque ce sont les seuls animaux raisonnables qui existent, mais qu'ils se plaisent à voir d'autres bêtes s'assommer, c'est trop fort.

*** M. Paul Blonet, plus connu sous le pseudonyme de Max O'Rell, vient de donner à Montréal trois de ces conférences qui l'ont rendu si célèbre à juste titre.

L'une d'elles sur "la Femme" a été surtout remarquable ; c'est un petit chef-d'œuvre de finesse, d'humour et d'esprit tout français.

"Son Altesse Royale la Femme" pour me servir de sa propre expression est mêlée à toutes les belles actions, tous les crimes, tous les dévouements de l'histoire depuis la création du monde. C'est elle qui joue le grand rôle dans le drame de l'Eden ; pendant que l'homme y fait assez piètre figure.

Les réflexions du brillant causeur sur la femme française sont très justes.

En France la femme est maîtresse absolue au logis, son empire n'est pas contestable et son mari n'en prend nullement ombrage. Sa femme est son ami, son camarade et son associé. Elle connaît ses affaires, le conseille et le guide souvent. Soixante dix pour cent de la population en France, est propriétaire du sol dont le produit la fait vivre, c'est le pays le plus riche du monde et où la richesse est le plus stable ; mais si Jacques Bonhomme est riche, c'est en grande partie à Jacqueline qu'il le doit.

En France, dans les magasins petits et grands, c'est la femme qui est à la caisse, c'est elle qui reçoit l'argent et le met en banque. Si son mari meurt ; c'est une perte morale et une perte matérielle qui entraîne souvent la misère.

Jacqueline est la femme type du paysan, une femme comme on n'en trouve nulle part ailleurs et l'on peut dire que c'est elle qui fait la fortune de la France. C'est elle qui économise les pièces de cinq francs qui fait douze milles à pied pour aller au marché portant un lourd panier. Le soir elle revient avec le produit de la vente et tricote en marchant, car jamais Jacqueline ne reste à rien faire. Toujours admirablement propre, elle porte avec une sorte d'élégance native, une robe de grosse serge et un bonnet très blanc ; ses joues sont roses et son regard droit et franc et assuré.

Patriote ardente, Jacqueline prouve aux jours de danger qu'elle est bien de la race de Jeanne d'Arc, Jeanne la grande française.

M. Blonet a été fort applaudi et je regrette de ne pouvoir vous donner compte rendu plus complet de sa brillante causerie, car c'était une de ces fêtes de l'esprit comme nous en avons malheureusement trop peu.

*** Un astronome de Paris publie la note suivante qui intéressera certainement nos lecteurs :

L'année 1895 présente une particularité très curieuse au double point de vue astronomique et religieux : le vendredi saint, 12 avril, les astres qui gravitent autour de notre soleil occuperont la position exacte qu'ils avaient au firmament le jour où le Christ est mort sur la croix. C'est la première fois que ce fait se produira depuis 1,862 ans.

Nous disons 1,862 et non 1,895, l'ère chrétienne datant de la naissance de Jésus-Christ et non de sa mort, qui eut lieu, selon la tradition, lorsqu'il avait trente-trois ans.

Donc, le vendredi saint prochain, à quatre heures vingt minutes du matin, la lune passera devant l'épi de la vierge et cachera cette constellation pendant plus d'une heure.

*** Joséphine Bégin, qui a assassiné son... amoureux, qui ne l'aimait guère, a été acquittée aux applaudissements de la foule présente au procès qui s'est déroulé à Sherbrooke.

On s'attendait à ce résultat, et je n'entends nullement critiquer le verdict, mais il me fait souvenir des réflexions qu'Alphonse Karr publiait dans ses *Guêpes*, en 1839.

Il y a, dit-il, sur l'institution du jury une curieuse et singulière remarque, que je n'ai aucune raison de garder pour moi seul.

Ainsi, selon les Codes, les jurisconsultes et les moralistes de tous les temps et de tous les pays, le crime le plus punissable est le meurtre.

Le vol ne vient qu'en troisième ou quatrième ligne.

Depuis l'institution du jury, cet ordre a été changé ; le crime le plus effrayant, le plus horrible, le plus inexorablement puni, est le vol.

L'assassinat ne vient qu'après.

Je ne parle que de l'assassinat commis par haine ou par vengeance, car l'assassinat suivi de vol est aussi sévèrement puni que si c'était un vol simple.

L'offensé ou l'offenseur tue son ennemi ; cela n'est pas précisément conforme à la justice, à la morale ni aux usages, pensent les jurés, mais au fond cela ne nous regarde pas.

C'était une affaire entre le tué et l'assassin, c'est une chose finie. Il a tué un homme parce qu'il lui en voulait ; il est mort, il ne lui en veut plus. La société (mot qui veut dire moi dans la bouche d'un juré, comme le peuple dans la bouche d'un homme politique) n'est pas menacée.

Mais on a volé un négociant (comme moi), électeur (comme moi), dans une ruelle déserte, (comme la mienne) ; le voleur n'en voulait pas à ce négociant précisément, mais à l'argent. Son crime ne l'a pas satisfait ; au contraire, la cause n'a pas cessé d'exister comme dans le crime précédent. La société (j'ai) a de l'argent, donc la société est menacée, il faut se défaire du scélérat.

Sous sa forme très spirituelle, le raisonnement qu'Alphonse Karr prête aux jurés, sans que ces derniers s'en doutent est parfaitement vrai, mais, dans le procès de Joséphine Bégin, il s'est agrémenté d'un nouvel argument.

Aucun des jurés ne songeait à déclarer l'accusée coupable d'assassinat, mais pas un non plus ne pensait à l'acquitter purement et simplement, comme on l'a cependant fait.

Que s'est-il donc passé ?

Une chose très simple.

Les jurés avaient l'intention de rendre un verdict d'homicide, mais ils ont redouté l'extrême sévérité du juge qui, disent-ils, dans d'autres circonstances semblables, a infligé des sentences absolument hors de proportion avec le degré de culpabilité de l'accusé.

C'est la véritable cause du verdict d'acquittement, et il n'y a pas lieu, dans ce crime passionnel, de montrer trop de sensiblerie pour la femme qui, par sa longue mauvaise conduite, est fort peu intéressante.

Je disais, la semaine dernière, que je n'aimais pas la publicité que l'on donne à ces sortes d'affaires, mais j'étais loin de croire que certains journaux affecteraient d'en donner les détails les plus révoltants ; c'est cependant ce qui a été fait.

Ce n'est pas bien.

*** On proposait, un soir, des bouts rimés. Madame X... donna à Victor Hugo ces quatre rimes : *songe*, — *pié*, — *plonge*, — *estropié*. Il les remplit ainsi :

Si Puck, le nain qu'on voit en songe
Osait jamais risquer son pié
Dans le soulier où ton pied blanc se plonge
Il en serait estropié.

LÉON LEDIEU.